

Assemblée Générale Annuelle d'Atos SE du 16 juin 2020

Tenue de la réunion à huis clos

Paris, le 25 mai 2020 - Dans le contexte crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, et afin de protéger la santé et la sécurité de ses collaborateurs et des actionnaires, le Conseil d'Administration d'Atos SE, réuni le 22 mai 2020, a décidé de tenir l'Assemblée Générale Annuelle de la Société du 16 juin 2020 à huis clos.

Conformément aux dispositions adoptées par le Gouvernement afin de freiner la propagation de l'épidémie de COVID-19, et en particulier l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 relative à la tenue des assemblées générales, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra exceptionnellement hors la présence physique des actionnaires au siège social, le mardi 16 juin 2020 à 14h.

Aucune carte d'admission ne sera délivrée. Les actionnaires sont donc invités à voter par correspondance ou à donner mandat au Président de l'Assemblée :

- en se connectant sur le site sécurisé Votaccess jusqu'au lundi 15 juin 2020 à 15 heures (heure de Paris),
- ou en retournant par voie postale le formulaire de vote dûment complété et signé jusqu'au vendredi 12 juin 2020.

Les actionnaires peuvent aussi donner mandat à un tiers ; ces mandats seront traités conformément à l'article 6 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020.

Afin que l'Assemblée Générale reste un moment privilégié de dialogue entre les dirigeants et les actionnaires, l'Assemblée Générale sera retransmise sur le site internet de la Société, et sera disponible en différé, via la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale.

Comme l'Assemblée Générale se tiendra à huis clos, les actionnaires sont invités à adresser leurs questions par écrit accompagnées d'une attestation d'inscription, de préférence par courrier électronique (assemblee.generale@atos.net), en amont de l'Assemblée Générale au plus tard le 10 juin 2020 ; il ne sera pas possible de poser des questions orales, ni d'amender les résolutions ou de proposer des nouvelles résolutions en séance.

Les modalités détaillées de participation à l'Assemblée Générale seront publiées dans l'avis de convocation le vendredi 29 mai 2020 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement les mises à jour de la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale <https://atos.net/fr/investisseurs/assemblee-actionnaires>.

A propos d'Atos

Atos est un leader international de la transformation digitale avec 110 000 collaborateurs dans 73 pays et un chiffre d'affaires annuel de 12 milliards d'euros. Numéro un européen du Cloud, de la cybersécurité et des supercalculateurs, le Groupe fournit des solutions intégrées de Cloud Hybride Orchestré, Big Data, Applications Métiers et Environnement de Travail Connecté. Partenaire informatique mondial des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Groupe exerce ses activités sous les marques Atos, Atos|Syntel, et Unify. Atos est une SE (Société Européenne) cotée sur Euronext Paris et fait partie de l'indice CAC 40.

La raison d'être d'Atos est de contribuer à façonner l'espace informationnel. Avec ses compétences et ses services, le Groupe supporte le développement de la connaissance, de l'éducation et de la recherche dans une approche pluriculturelle et contribue au développement de l'excellence scientifique et technologique. Partout dans le monde, Atos permet à ses clients et à ses collaborateurs, et plus généralement au plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement et en toute confiance dans l'espace informationnel.

Contacts

Presse : Sylvie Raybaud: +33 6 95 91 96 71
sylvie.raybaud@atos.net

Relations Investisseurs : Gilles Arditti : +33 1 73 26 00 66
gilles.arditti@atos.net